

04.08.2017



Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Aux destinataires de la procédure
de consultation

Références EWK/vf
Date

Questionnaire pour la consultation relative à l'avant-projet de décret sur la régulation des équipements médico-techniques lourds

Avis exprimé par : CANTAT Pierre
Nom de l'organisme : membre de la COFi / Député NDC
Personne de contact :
Adresse : Verrière 3 / Case post 1446
1870 MONTHEY 2
Téléphone : 079 611 55 80

Date : 31.08.2017



Question 1 : Etes-vous favorable au principe de régulation des équipements médico-techniques coûteux par le canton ?

oui

oui, mais *une analyse de rentabilité et de synergies (complémentarité) devrait être prise en compte sur une région donnée avec les centres de chirurgie ambulatoire*

non, car

Remarques

.....
.....
.....
.....
.....

Question 2 : Etes-vous d'accord avec la liste des équipements considérés comme lourds dans le projet de décret ?

oui

oui, mais *les centres de chirurgie ambulatoire ne répondent pas aux mêmes critères, de nouveau voir la complémentarité possible*

non, car

Remarques

.....
.....
.....
.....
.....

Question 3 : Etes-vous d'accord avec la composition et les missions de la commission chargée de fournir un préavis au Conseil d'Etat ?

oui

oui, mais il semble y avoir un réel déséquilibre entre les structures privées et publiques (prendre par exemple un représentant d'un chirurgien de Valère + CIC de Saxon (et autre radiologue du privé))

non, car

Remarques

Dans sa stratégie "Santé 2020", le Conseil Fédéral met en avant la solution ambulatoire pour faire diminuer les coûts de la santé, sans cesse croissants.

Question 4 : Avez-vous d'autres remarques ou propositions sur le projet de décret ?

En tant que membre de la COFI du Gd-Conseil, nous avons élaboré une analyse des hospitalisations hors-canton, ainsi que des propositions de solutions pour enrayer l'exode, certainement dû au manque de confiance dans le système. En permettant des structures de chirurgie ambulatoire performantes, avec des critères spécifiques (synergies), cela permettra d'inverser la tendance de hospitalisations hors-canton. Les patients retrouveront la confiance. En collaboration et complémentarité les structures publiques et ambulatoires privées permettent de garder les marges financières en Valais.